



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Montreuil, le 5 juin 2025

M. Guillaume Leforestier
Secrétaire général des MATTE

Objet: protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle

Monsieur le secrétaire général,

Au terme du cycle de réunions de négociation sur le protocole relatif à l'égalité professionnelle, la CGT avait fait part de sa déception de ne pas voir apparaître dans le texte plusieurs de ses propositions qui avaient été exposées et motivées comme étant une réelle plus-value par rapport à l'accord précédent.

Si l'administration a procédé à quelques modifications du texte dans des versions ultérieures, celui-ci n'a pas changé sur le fond :

- aucune piste pour remédier aux écarts de rémunération visant à corriger les biais que l'étude de cohorte pourra enfin révéler, avec notamment l'inscription d'un plan de requalification spécifique avec un budget hors enveloppe annuelle dédié.
- un refus pour des raisons budgétaires, d'octroyer un droit de tirage de 12 jours d'ASA pour les femmes atteintes de pathologies menstruelles, alors que d'autres employeurs publics pratiquent cette mesure en constatant que les personnes utilisent bien en deçà ce quota,
- une absence d'engagement ferme pour faire respecter l'application effective de la réglementation en matière de subrogation des indemnités journalières pour les personnels contractuels.
- le refus de définir des quotités minimales de temps de travail dédiées pour les référents égalité professionnelle en fonction des effectifs afin de décliner localement les mesures du protocole.
- pas d'engagement sur l'inclusion dans le protocole d'accord sur la redynamisation de l'action sociale des mesures ad hoc, notamment CESU 6 /12 ans, la réservation de berceaux et un développement de l'offre de crèches comme en AC, l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales.

En l'absence de prise en compte de ces éléments, la CGT estime que ce texte n'est pas à la hauteur des enjeux d'égalité professionnelle, pire, par des expérimentations ayant pour objectif de contourner l'octroi de droits supplémentaires, il ouvre la voie à la substitution de potentiels jours d'arrêt de travail pour raison de santé à une pratique du télétravail induisant une inégalité de traitement entre les personnels selon leurs types de missions.

C'est pourquoi, la CGT, se positionne défavorablement sur ce texte et ne signera pas ce protocole d'accord.

Elle poursuivra son travail revendicatif pour améliorer les droits effectifs en termes d'égalité professionnelle, notamment dans le cadre du groupe de travail sur l'étude de cohorte dans l'intérêt des personnels.

Ivan Candé-González
Secrétaire général de la FNEE CGT

Copie : Anne Debar, Directrice des ressources humaines
Véronique Teboul Cheffe du département des relations sociales